



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19004388

DÉPOSÉ AU GREFFE LE:

27 DEC. 2018

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe

Dénomination

(en entier) : **GULLIV'AIR**

Forme juridique : **SPRL**

Siège : **15, RUE DE LA TÊTE D'ARGENT B-7500 TOURNAI**

N° d'entreprise : **0476.377.787**

**Objet de l'acte : PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21
DECEMBRE 2018 / DEMISSION ET NOMINATION GERANT**

III. L'Assemblée Générale des associés a adopté les résolutions suivantes :

1^{RE} Résolution (Point n° 1 de l'Ordre du jour)

L'Assemblée Générale a pris connaissance de la lettre de démission du gérant de la société, à savoir, Monsieur Yvon DESSOIGNES, lequel est domicilié à 7500 TOURNAI, Rue du Cygne 17.
L'Assemblée Générale accepte cette démission prenant effet à partir de ce jour.

2^{ième} Résolution (Point n° 2 de l'Ordre du jour)

Monsieur Yvon DESSOIGNES sollicite ce jour sa décharge.
L'Assemblée Générale octroie à Monsieur Yvon DESSOIGNES une pleine et entière décharge pour les actes posés jusqu'à ce jour en sa qualité de gérant, dans le cadre de son mandat.

3^{ième} Résolution (point n°3 de l'Ordre du jour)

L'Assemblée Générale accepte la nomination de trois nouveaux gérants avec effet à compter de ce jour :

1. Monsieur Dany GOBERT domicilié Rue Cornefin 2 à 7600 Peruwelz
2. Madame Corinne GENART domiciliée Rue Leclercqz 5 à 7760 Celles
3. Madame Sylvie DROULEZ domiciliée rue de l'abbaye des chartreux 21 à 7521 Chercqz

Les formalités de publication seront réalisées par la SPRL SYCODA à ses frais.

L'ordre du jour ayant été traité, l'assemblée générale est clôturée à 10:30 heures après que toutes les personnes présentes ont pris connaissance du présent procès-verbal et déclarent en accepter le contenu et les termes en apposant leur signature sur le présent procès-verbal.

Les gérants,
Monsieur Dany Gobert

Madame Droulez Sylvie

Madame Genart Corinne

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/01/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature